

## PUBLICATION

obeler  
fenneng:beetebuerg:  
hunchereng  
näerzeng  
eis gemeng

Il est porté à la connaissance du public que conformément aux dispositions prévues à l'article 16 de la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, Monsieur le Ministre du Travail et de l'Emploi a délivré l'autorisation à **LAMESCH S.A.** (arrêté N° 1/2023/0293/119/rect. du 31 octobre 2025) pour la modification du stockage et reconditionnement de déchets à Bettembourg, Z.A.E. Wolser B.

Un recours contre lesdites décisions est ouvert à tous les intéressés en général auprès du Tribunal administratif dans un délai de 40 (quarante) jours à dater du premier jour de l'affichage de la présente et doit être interjeté sous peine d'irrecevabilité, par l'intermédiaire d'un avocat inscrit au tableau des Avocats à la Cour.

Affichage : du **12 novembre 2025 au 22 décembre 2025**

Bettembourg, le 10 novembre 2025

Pour le collège des Bourgmestre et Echevins

Damien NEY  
Secrétaire Communal

Laurent ZEIMET  
Bourgmestre

